

Être proche aidant au quotidien : un défi, une réalité

La population du Québec est vieillissante et nos gouvernements ont comme souhait de soutenir le maintien à domicile et ainsi permettre aux aînés de demeurer le plus longtemps possible à la maison.

Derrière ce constat et ce vœu, on retrouve les aidants et les aidés avec leurs réalités.

Au fait, qui sont les proches aidants? Comment se débrouillent-ils au quotidien? Sont-ils nantis ou non? Ont-ils un réseau pour les soutenir dans leurs tâches quotidiennes? Résident-ils sous le même toit que leur aidé? Plusieurs questions se posent lorsque l'on désire comprendre la réalité des proches aidants.

Qu'est-ce qu'un proche aidant?

Un proche aidant fournit, sans rémunération, des soins et du soutien régulier au domicile de l'aidé, qu'il réside dans un domicile privé ou en hébergement. Qu'il soit âgé ou non, l'aidé vit une incapacité significative ou persistante pouvant compromettre son maintien à domicile. Cette incapacité peut être liée au vieillissement ou à une maladie.

L'aidant peut être un membre de la famille proche, comme un conjoint, un enfant, une sœur, etc. Il peut aussi être un ami ou un voisin.

Le nombre d'heures consacré à un aidé n'est pas un indicateur significatif pour déterminer si une personne est un proche aidant ou non puisque cet indicateur peut augmenter à tout moment. Être la personne de confiance à qui l'aidé pense lorsqu'il a besoin d'une aide de quelque nature est une responsabilité en soi; une association qui fait en sorte que nous devenons l'aidant de ce dernier.

Je l'aide, cela va de soi

On devient un proche aidant lorsque l'on doit assumer les tâches de base que l'aidé avait l'habitude de faire. Par exemple, bon nombre de proches aidants assistent un aîné pour des soins physiques et corporels. Ils exécutent aussi des tâches quotidiennes comme le ménage et les courses, les transportent et les accompagnent lors des rendez-vous médicaux ou, tout simplement, lui tiennent compagnie. Les proches aidants peuvent également gérer les finances de l'aidé, cuisiner pour lui, déneiger son entrée, etc.

DES SERVICES POUR SOUTENIR LES PROCHES AIDANTS D'AINÉS DE BOUCHERVILLE

- Évaluation des besoins
- Informations et références
- Soutien psychologique
- Répét, activités et formations
- Popote roulante, accompagnement-transport, etc.



MARTINE GÉLINAS
Agente de soutien aux proches aidés
450 655-9081, poste 226
m.gelinas@cabboucherville.ca
CABBOUCHERVILLE.CA

Se faire aider à mieux aider

En dépit des valeurs transmises, être proche aidant n'est pas un rôle qui va de soi.

Il s'agit plutôt d'un défi qui peut devenir lourd à relever. En fait, devenir le proche aidant de son conjoint peut rendre la relation d'aide plus difficile. Dans ce type de soutien, il est essentiel de considérer les émotions (deuil, chagrin, anxiété, stress, etc.) face à cette relation qui se transforme.

Toutes les histoires sont uniques et chaque proche aidant est à même de nommer ses propres besoins. À cet effet, le Centre d'action bénévole de Boucherville (CABB) dispose d'un nouveau service de soutien aux proches aidants. Travailleuse sociale expérimentée, Martine Gélinas est habilitée à établir un plan de soutien, et ce, tout à fait gratuitement. Cette dernière est disponible du lundi au vendredi afin d'accueillir, de soutenir et de prévenir l'épuisement des proches aidants. On peut la joindre par téléphone au 450 655-9081, poste 226 ou par courriel à info@cabboucherville.ca. N'hésitez pas à faire appel à ses services!

Soirée portes ouvertes de l'Escadron 711 Pierre-Boucher le 29 janvier

L'Escadron 711 Pierre-Boucher des cadets de l'Aviation royale du Canada vous invite à une soirée portes ouvertes le vendredi 29 janvier prochain. Il s'agit d'une occasion très spéciale, puisque les cadets récemment arrivés prononceront leur promesse et seront officiellement accueillis dans l'escadron.

Dès 19h, la soirée d'instruction permettra aux visiteurs de s'intégrer aux activités et de découvrir l'ambiance de l'escadron. Cette invitation s'adresse spécialement aux jeunes âgés de 12 ans ou

qui les auront bientôt, et aussi à tous les adolescents qui cherchent à se dépasser. À 20h45 auront lieu la parade du commandant et la promesse des nouveaux cadets. En compagnie de leurs jeunes, les parents visiteurs auront ensuite l'occasion de poser des questions. C'est un rendez-vous! (salle A du centre multifonctionnel, à partir de 18h30)



Autres activités

Le 30 janvier prochain, les cadets participeront au voyage de mi-année qui les mènera au Musée canadien de l'Aérospatiale pour des expériences interactives.

Le 13 février se tiendra le souper spaghetti de l'escadron: venez en grand nombre, pour une soirée très animée! Il y aura de nombreux prix à gagner! Les cadets, ça donne des ailes!

Information
450 449-1575 ou
711aviation@cadets.gc.ca



Boucherville

Avis public

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que les règlements suivants ont été adoptés par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 19 janvier 2016 :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-30-A-5

TITRE ET OBJET: Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Boucherville afin d'intégrer des précisions relatives aux densités dans le secteur à développer situé au sud du secteur Harmonie, de changer la désignation de l'aire d'affectation « Résidentielle spéciale » pour « Résidentielle spéciale 1 », de créer une aire d'affectation « Résidentielle spéciale 2 » à même une partie de l'aire d'affectation « Résidentielle spéciale 1 » et de prévoir les usages, la hauteur maximale et la densité nette maximale applicables à l'aire d'affectation « Résidentielle spéciale 2 »

RÈGLEMENT NUMÉRO 1414-578

TITRE ET OBJET: Règlement modifiant les dispositions du Règlement d'urbanisme numéro 1414 afin d'autoriser l'implantation de cafés-terrasses desservant les établissements où l'on sert à boire et à manger, dans la marge de recul et dans les espaces aménagés exigés pour les zones C-43 (894) et C-44 (895) et de prévoir les normes relatives à l'aménagement des cafés-terrasses implantés dans la marge de recul sur les emplacements situés dans les zones C-43 (894) et C-44 (895).

RÈGLEMENT NUMÉRO 1414-583

TITRE ET OBJET: Règlement modifiant les dispositions du Règlement d'urbanisme numéro 1414 afin de créer la zone R-31 (965) à même une partie de la zone R-31 (898) et de prévoir des dispositions particulières applicables à la zone R-31 (965) pour notamment autoriser une hauteur maximale de 5 étages et de limiter le nombre de logements à 96 unités dans la zone R-31 (965)

Ces règlements entreront en vigueur conformément à la loi. Ils sont disponibles pour consultation à l'hôtel de Ville de Boucherville, Direction du greffe, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
ce 20^e jour de janvier 2016
Marie-Pier Lamarche, greffière

CAE RIVE-SUD
CERCLES D'ENTRAIDE
www.cercles-entraide.ca

DEVENIR ENTREPRENEUR, POURQUOI PAS ?

Services complets et gratuits en pré-démarrage d'entreprise pour femmes.

450-446-8279

PRÉ-DÉMARRAGE D'ENTREPRISE - FINANCEMENT - DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU D'AFFAIRES

Québec

SAINTE-JULIE

Offre d'emploi

Reconnue pour l'excellence de ses services municipaux et par l'engagement de ses employés, la Ville de Sainte-Julie désire pourvoir le poste suivant :

COMMIS-COMPTABLE (comptes fournisseurs)

Le titulaire sera appelé à exécuter diverses tâches relatives à la vérification des factures et au paiement des dépenses faites par la Ville.

Les candidats devront détenir un diplôme d'études collégiales en techniques administratives, option finance ou l'équivalent jumelé à un minimum de deux (2) ans d'expérience pertinente en comptabilité.

La rémunération et les avantages seront déterminés selon la convention collective de travail actuellement en vigueur.

Pour une description complète du poste, consultez notre site internet au www.sainte-julie.qc.ca

Si vous possédez les compétences requises et que le défi vous intéresse, vous devez faire parvenir votre candidature au plus tard le **5 février 2016** par courriel : resshum@ville.sainte-julie.qc.ca

Il faut noter que le genre masculin est utilisé dans ce texte dans l'unique but d'en alléger la lecture.

Seules les personnes retenues en entrevue recevront une réponse.

La Ville de Sainte-Julie s'engage à appliquer les principes d'équité en matière d'emploi.